



## CHARTE ENVIRONNEMENTALE

Événement organisé en plein cœur de Paris, Run My City est pleinement conscient de ses responsabilités en matière d'environnement et a engagé une démarche écoresponsable afin de limiter son empreinte écologique.

Des actions concrètes sont mises en place par l'organisation lors de cette troisième édition de l'épreuve, qui aura lieu le 12 mai 2019. Pour que ces actions soient efficaces et portent leurs fruits, nous avons besoin de ton soutien et ton engagement !

En fonction des résultats de cette 3<sup>e</sup> édition, ces actions seront reconduites par la suite, couplées à diverses mesures d'incitation, prévention et sensibilisation.

La première action est la création de cette charte environnementale envoyée **à toutes les personnes prenant part à l'événement (participants, équipe d'organisation, médias, partenaires, etc.)**.

Cette charte, qui se compose de 6 engagements facilement applicables sur l'événement, marque la volonté de chacun de respecter l'environnement à l'occasion de Run My City. À toi de jouer !

**En prenant part à Run My City, je m'engage à :**

- 1) **Privilégier le covoiturage et les transports en commun pour me rendre au départ de l'épreuve et sur le lieu de retrait de dossard**
- 2) **Ne jeter aucun déchet par terre, que ce soit sur les parcours, sur la zone départ et arrivée, dans les lieux traversés, de manière générale, sur l'ensemble de l'événement. Des poubelles sont prévues à cet effet.**
- 3) **Trier mes déchets en utilisant le système de tri sélectif mis en place sur les parcours, sur les zones de ravitaillements et sur la zone départ/arrivée**
- 4) **Limiter ma production de déchets, notamment papier et plastique**
- 5) **Veiller à ne pas endommager les sols empruntés en restant sur les espaces balisés (parc, square, jardins, lieux traversés)**
- 6) **Sensibiliser les accompagnateurs et autres participants au respect de l'environnement et promouvoir les comportements écoresponsables**